



SPAN : Site Principal A Numériser

Contexte

Le déploiement de la TNT a débuté depuis 2005 en commençant par les «Sites de diffusion Principaux » qui desservent plusieurs centaines de milliers de personnes. Ce déploiement s'achèvera en 2010 avec l'allumage des émetteurs principaux suivants*:

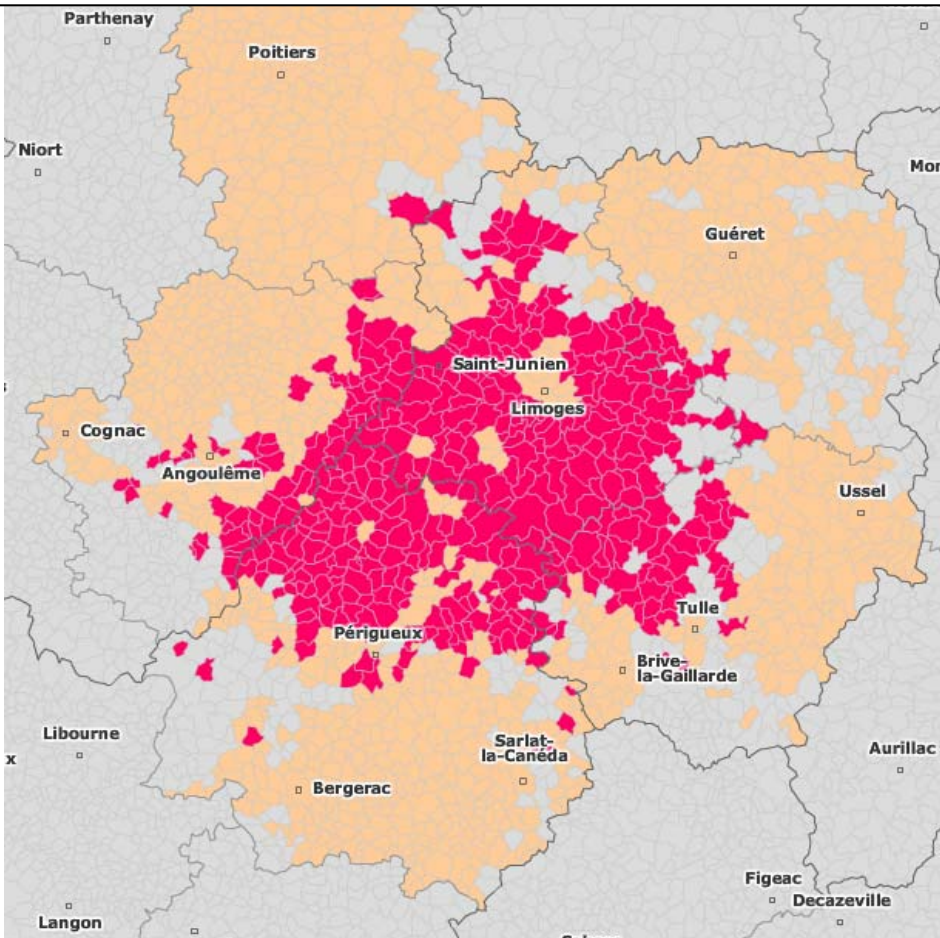
- Limoges / Les Cars : 27 avril
- Besançon / Lomont et Montfaucon : 11 mai
- Gex / Mont Rond : 31 juillet
- Chambéry / Mont du Chat : 31 juillet
- Grenoble / Chamrousse : 31 juillet
- Aurillac/ la Bastide : 1^{er} septembre
- Privas/ Crête de Blandine: 31 octobre

L'allumage de ces émetteurs, qu'on appelle SPAN (sites principaux à numériser), va permettre d'augmenter de façon importante la couverture TNT des départements desservis par ces émetteurs

* certaines dates peuvent évoluer le cas échéant

GAIN de couverture suite à l'allumage du SPAN Limoges/ les Cars

En orange : les communes couvertes par la TNT depuis les émetteurs de Poitou-Charentes, Limousin et de la Dordogne
En rouge : l'augmentation de la couverture TNT par la mise en service de Limoges : Les Cars



Suite à l'allumage du SPAN de Limoges le 27 avril 2010:

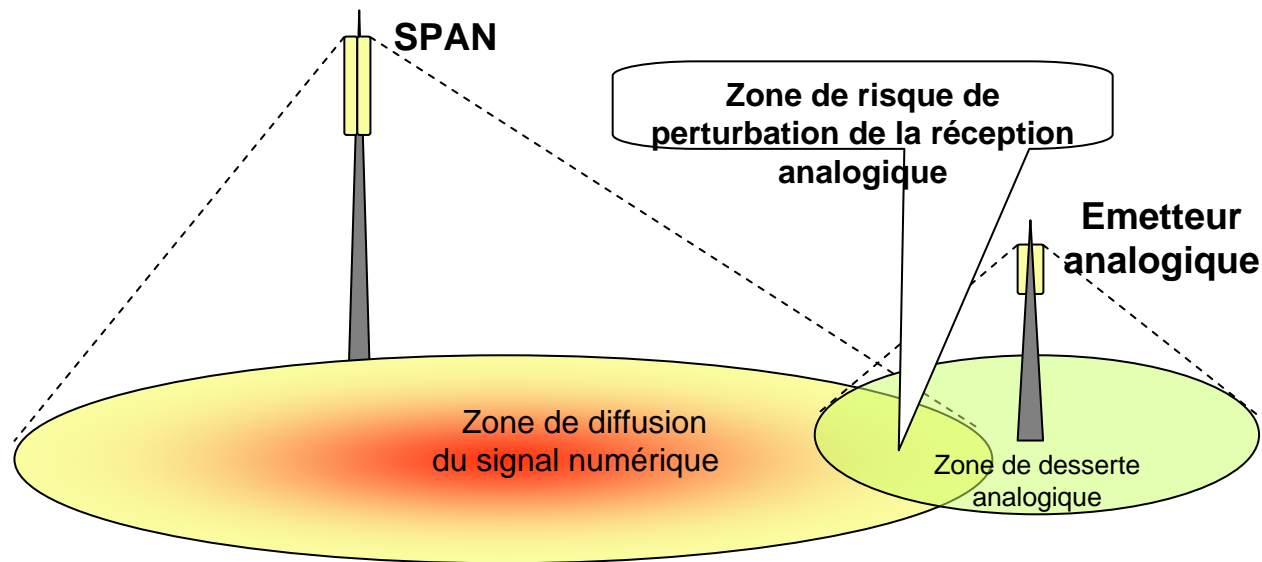
- ❑ **143 communes en plus (73 600 foyers)** couvertes en TNT totalement ou partiellement pour le département de la **Haute-Vienne (87)**
- ❑ **148 communes en plus (35 000 foyers)** couvertes en TNT totalement ou partiellement pour le département de la **Dordogne (24)**
- ❑ **71 communes en plus (23 300 foyers)** couvertes en TNT totalement ou partiellement pour le département des **Charentes (16)**
- ❑ **53 communes en plus (13 000 foyers)** couvertes en TNT totalement ou partiellement pour le département de la **Corrèze (19)**
- ❑ **11 communes en plus (1 170 foyers)** couvertes en TNT totalement ou partiellement pour le département de la **Creuse (23)**

Au total 426 communes supplémentaires, regroupant 146 070 foyers, situées dans ces départements seront totalement ou partiellement couvertes par la TNT suite à l'allumage de Limoges/ Les Cars

Particularité des SPAN

Les émetteurs diffusent les signaux TV sur certaines fréquences. La planification des fréquences est réalisée par le CSA. Dans la période de double diffusion (analogique + numérique), il y a une pénurie de fréquences, particulièrement dans les régions des SPAN. Il est donc nécessaire, depuis les sites SPAN, de diffuser la TNT sur des fréquences déjà utilisées pour la diffusion des signaux TV analogiques

Il y a donc risque de perturbation des signaux analogiques pour les émetteurs analogiques situés dans la zone de diffusion du SPAN

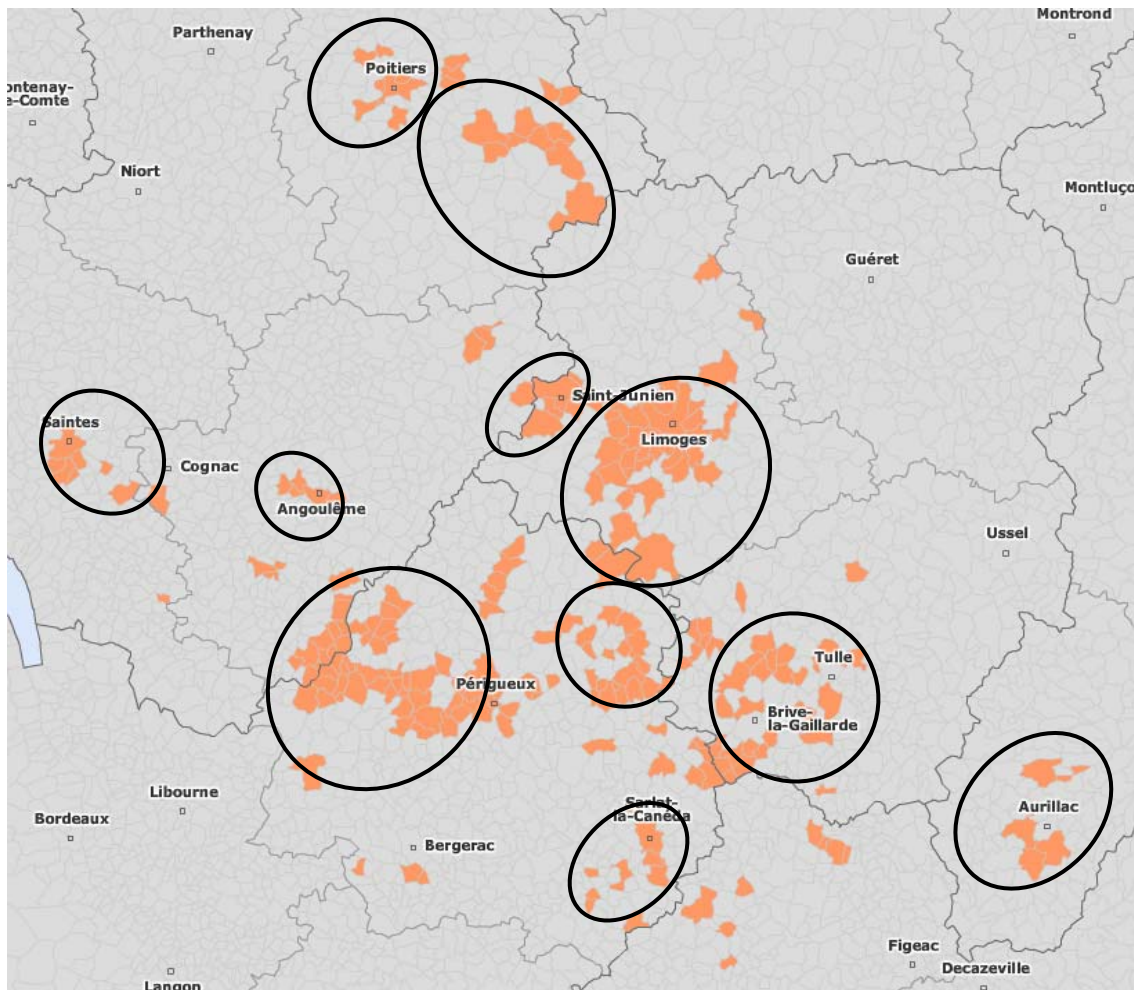


Qui est concerné?

Les téléspectateurs qui reçoivent actuellement la télévision en analogique par une antenne râteau ou une antenne intérieure.

S'ils reçoivent la télévision par un émetteur analogique brouillé par un SPAN, ils risquent d'avoir une dégradation de l'image et/ou du son d'une ou plusieurs chaînes, voire une perte totale d'une pour plusieurs chaînes.

Répartition géographique des communes potentiellement impactées le SPAN Limoges



75% de ces foyers sont déjà couverts par la TNT

Que faut-il faire ?

Pour éviter les perturbations de sa réception analogique, le téléspectateur doit passer à la télévision tout numérique. Cela lui permet aussi :

- . de profiter dès à présent des avantages du numérique
- . d'anticiper le passage au tout numérique qui interviendra dans sa région d'ici quelques mois.

Comment passer à la télévision numérique ?

Pour recevoir gratuitement les chaînes de la TNT :

- . en branchant un adaptateur TNT sur chaque poste de TV ou en achetant une télévision TNT intégrée
- . en s'équipant d'une parabole et d'un démodulateur (ou en adaptant son matériel existant) pour recevoir l'offre satellitaire gratuite proposée par Fransat ou TENTSAT

Pour recevoir plus de chaînes par abonnement :

- . en souscrivant à une offre TNT payante
- . en souscrivant à une offre câble
- . en souscrivant à une offre ADSL
- . en souscrivant à une offre payante par satellite

Quel est le dispositif d'information?

- **En direction des professionnels** (antennistes/ revendeurs, syndicats/bailleurs) :

Courriers et réunions d'information

- **En direction des élus :**

Courriers et réunions d'information

- **En direction du grand public :**

- . Bandeaux déroulants sur les postes de TV concernés
- . Lettres diffusées dans les boîtes aux lettres avec un dépliant
- . Informations au centre d'appels 0970 818 818 et sur le site www.tousaunumerique.fr

Quel est le dispositif d'accompagnement?

- **Les aides financières**

En zone couverte par la TNT, sous réserve d'être exonéré de la redevance audiovisuelle, sous conditions de ressources :

- L'aide à l'équipement de 25€ maximum
- L'aide à l'antenne de 120€ maximum

En zone non couverte par la TNT,
sans condition de ressource :

Quel est le dispositif d'accompagnement?

- **L'assistance technique :**

Pour les foyers dont les membres ont plus de 70 ans ou souffrent d'un handicap >80% :

- mise en service gratuite, à domicile et sur rendez-vous, de l'équipement du poste de TV principal

En synthèse : que faire en fonction de sa situation ?

		A faire	Aide financière*	Assistance technique*
Cas 1	Télespectateur situé dans une zone déjà couverte par la TNT	S'équiper maintenant pour passer à la TV numérique	Aide à l'équipement et/ou aide à l'antenne	Pour les foyers dont les membres ont +70 ans ou souffrent d'un handicap >80%
Cas 2	Télespectateur situé dans une zone qui n'est pas encore couverte par la TNT	Passer à la TV numérique dès l'allumage de l'émetteur		
Cas 3	Télespectateur situé dans une zone couverte par la TNT mais avec un risque de perte de FR5/Arte et M6	S'équiper maintenant pour passer à la TV numérique en réorientant son antenne		
Cas 4	Télespectateur situé dans une zone qui ne sera pas couverte par la TNT	S'équiper d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau pour passer maintenant à la TV numérique	Aide à la réception	

Pour tout savoir

0 970 818 818

(prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

www.tousaunumerique.fr